



CONSEIL
DE QUARTIER
DES CHÂTELS

*Mon quartier,
J'y vis, j'y vois!*

Procès-verbal

6^e assemblée ordinaire 2022 du conseil de quartier des Châtel

Mercredi 7 septembre 2022 à 19 h 15

Centre communautaire de l'Édifice Denis-Giguère

Sont présents

M^{me} Isabelle Chabot, présidente
M^{me} Laurie Plamondon, vice-présidente
M^{me} Marie-Lou Carbonneau, secrétaire
M. Jean-Claude Falardeau, trésorier
M. Pierre Turgeon, administrateur
M^{me} Jennifer Vachon, administratrice
M. Jérémy Papinet
M. Patrick Desrochers

M^{me} Marie-Josée Asselin, membre du conseil municipal sans droit de vote (quitte à 21 h 08)

Sont également présentes

M^{me} Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques

M^{me} Marie Lagier, chef d'équipe-consultations publiques

M^{me} Joan Giroux, secrétaire de soutien par Zoom

IL Y A QUORUM

Outre les personnes mentionnées, 21 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour adopté

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 30
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 35
3.	Résolutions concernant la nouvelle conseillère en consultations publiques	19 h 40
4.	Dossiers du conseil de quartier	19 h 45
	1) Suivi Boisé des Châtels avec la conseillère municipale	
	2) Bilan opérations résidentielles : sécurité routière et Volet école	
	3) Présentation d'un projet de plan d'actions sur 3 ans	
	4) Recrutement	
	5) Fête de quartier	
5.	Période d'information de la conseillère municipale	20 h 45
6.	Questions et commentaires du public	21 h 00
7.	Fonctionnement du conseil	21 h 10
	a. Trésorerie et déboursés	
	a. Publicité Facebook pour la sécurité routière	
	b. Résolution pour le secrétariat de soutien	
	c. Correspondance	
8.	Adoption de procès-verbaux	21 h 20
	a. Assemblée ordinaire du 1 ^{er} juin 2022-09-07	
	b. Reporté : Assemblée extraordinaire du 14 juin 2022	
9.	Divers	21 h 25
11.	Levée de l'assemblée	21 h 30

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente ouvre l'assemblée à 19 h 27.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Marie-Lou Carbonneau, appuyée par Patrick Desrochers, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Résolutions concernant la nouvelle conseillère en consultations publiques

**Concernant le Registraire des entreprises et la déclaration de mise à jour annuelle ou de mise à jour courante
CA-2022-52**

Sur une proposition de Jennifer Vachon, appuyée par Laurie Plamondon, il est résolu à l'unanimité que le conseil de quartier des Châtelers autorise, pour l'année 2022, Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, à remplir et transmettre au nom de la présidente du conseil d'administration par Internet la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier.

4. 1) Suivi Boisé des Châtelers avec la conseillère municipale

Marie-Josée Asselin confirme qu'il n'y a aucun projet actuellement dans les phases deux et trois qui peut se réaliser. Le promoteur et propriétaire du terrain, le groupe Dallaire, a fait une demande au ministère de l'Environnement pour obtenir un certificat d'autorisation pour procéder à des travaux sur ce site, certificat valide pour deux ans qu'il a obtenu, mais qui ne lie pas du tout la Ville à aucune demande de changement de zonage, de remblai ou de déboisement. Le promoteur aurait pu attendre d'avoir présenté un projet à la Ville et d'avoir les permis nécessaires. Mais compte tenu que la Ville n'a rien accordé puisqu'elle attend la caractérisation des milieux humides et hydriques, il a décidé d'aller chercher ces autorisations auprès du ministère de l'Environnement. La Ville n'a pas de juridiction sur les décisions du ministère de l'Environnement de donner ou pas le certificat d'autorisation. La phase un est déjà largement entamée, notamment avec l'établissement des entreprises et l'aménagement du bassin de rétention. Pour les phases deux et trois, le promoteur n'a pas le zonage pour faire quoi que ce soit actuellement et aucun permis d'ouverture de rue n'a été accordé pour l'instant. Plusieurs autres étapes sont préalables à un projet de développement, notamment en ce qui a trait aux services d'aqueduc et d'égouts, et l'ensemble des étapes à venir devront faire l'objet d'une consultation. Marie-Josée Asselin mentionne que la Ville procède actuellement à une caractérisation des milieux humides et hydriques en préparation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) permettant d'identifier les milieux d'intérêt. Suivant cela, le ministère pourra malgré tout émettre une autorisation, mais devra compenser la perte de ces milieux humides. La Ville n'a cependant pas d'autorité sur les décisions du ministère. Madame Asselin invite les citoyens à participer à la séance de consultation du 22 septembre sur le PRMHH et donne des précisions sur l'objectif de celle-ci.

Marie-Josée Asselin résume en mentionnant que malgré l'émission d'un certificat d'autorisation par le ministère de l'Environnement, aucun projet n'a été déposé à la Ville et aucun permis n'a été délivré concernant les terrains du boisé. De son côté, le promoteur a l'intention de développer le secteur. Elle rappelle que les terrains se situent à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et que le promoteur en a fait l'acquisition de bonne foi. La Ville ne peut en

interdire le développement pour des fins de protection et décider ensuite d'en faire un parc. La Ville n'a pas non plus le pouvoir de racheter ce terrain au prix que le promoteur l'a payé.

Pierre Turgeon, administrateur du conseil de quartier et membre du comité de citoyens Les Amis du boisé des Châtelers

Il mentionne qu'il parle ici au nom du comité de citoyens.

Le certificat d'autorisation permet du remblayage aux endroits où il n'y a pas possibilité de couper des arbres parce que ça prendrait des permis, mais aux endroits où il n'y a pas d'arbres?

Marie-Josée répond qu'il ne peut pas remblayer.

Pierre Turgeon fait la démonstration qu'il y a des fossés qui se creusent actuellement, possiblement illégaux et attend des réponses du ministère.

Marie-Josée mentionne que les orthophotos historiques démontrent qu'à ces emplacements, il y avait des fossés qui servaient pour l'agriculture. Un droit acquis permet aux propriétaires de les entretenir même si l'objectif n'est pas de faire de l'agriculture.

Pierre Turgeon explique que les fossés ne sont pas réalisés afin de maintenir des fossés agricoles dans leur état d'origine comme le permet la loi mais bien pour assécher les milieux humides.

Laurie Plamondon, citoyenne et administratrice du conseil de quartier

Si la Ville décide de protéger le secteur et de ne pas permettre le dézouage, est-ce qu'il y aurait des chances qu'on ne soit pas en mesure d'y circuler dans le futur?

Marie-Josée répond que cela fait partie des enjeux entourant les leviers à utiliser pour protéger ce secteur-là. Dans d'autres endroits de la ville, la protection des milieux a limité les possibilités d'aménagement d'équipements et d'infrastructures récréatifs. Donc selon le levier qu'on pourrait utiliser pour la protection, si le boisé est identifié comme milieu humide à protéger, il sera difficile de justifier l'aménagement de sentiers et cela pourrait contraindre les usages. Il faudra donc demeurer conséquent avec la position adoptée. D'autres leviers potentiels seraient la préservation des milieux naturels ou bien la préservation des boisés.

Citoyenne

Est-ce qu'il y aura des droits acquis pour les citoyens de la rue Georges-Émile-Lapalme et du boulevard Couture advenant une caractérisation similaire à celle de la rivière Nelson ?

Marie-Josée répond qu'il n'y a rien qui va changer, selon la grandeur de la zone. Elle identifie les caractéristiques propres au secteur de la rivière Nelson.

Anne St-Arnaud, quartier de l'Aéroport

Vous avez commencé un processus de caractérisation et pendant que ça se déroule, est-ce que le promoteur pourrait demander des autorisations au ministère?

Marie-Josée répond qu'il les a déjà eues ses autorisations du ministère de l'Environnement. Il faut qu'il demande des permis à la Ville qu'on n'a pas l'intention de délivrer tant qu'on n'aura pas fait notre plan de protection des milieux humides et tant qu'on n'aura pas fait notre schéma d'aménagement. À court terme, le promoteur ne peut pas faire de demande. Il doit faire un changement de zonage qui doit passer par des consultations publiques. Elle invite les citoyens à communiquer avec le ministère pour mettre les pressions nécessaires.

Michel Bisson, rue Linteau

Ça fait 32 ans qu'il est dans le quartier et ne veut pas d'un parc industriel à proximité de chez lui.

Marie-Josée répond qu'elle habite sur Bluteau et qu'elle a la même préoccupation. La phase 1, on ne peut plus rien faire. Pour se faire, elle répète que des changements de zonage doivent être demandés qu'ils doivent passer par des consultations publiques. Elle prend l'engagement qu'il n'y aura pas de « pépîne » dans sa cour.

Johanne Chabot, boul. Couture

Une mauvaise expérience de consultation publique est rapportée par madame Chabot. Elle demande conseil à madame Asselin sur les actions à la portée des citoyens pour s'opposer à ce projet au-delà des consultations.

Marie-Josée répond si la Ville n'autorise pas le groupe Dallaire à développer son terrain, c'est certain que ça vient avec des pénalités. On peut utiliser d'autres leviers pour compenser un promoteur qu'on empêche de développer. Elle a été élue en novembre 2021, elle comprend le cynisme.

Marie-Josée répond qu'en attendant qu'il y ait des demandes de changement de zonage, il ne se passera rien tant qu'il n'y aura pas tout le processus approprié. Le processus sera transparent, elle s'engage à communiquer au conseil de quartier dès qu'il y aura quoi que ce soit. C'est correct d'avoir cette mobilisation.

Pascal Gauthier

Questionne la possibilité pour le promoteur de développer ses terrains à long terme. Mentionne qu'il a déjà fait des travaux importants au niveau des fossés, alors que sur son propre terrain, il doit demander des autorisations pour tout faire.

Marie-Josée revient aux orthophotos. On travaille sur la caractérisation, sur le plan de protection et sur le schéma d'aménagement. Elle entend la frustration.

Jean-Jérôme Doucet, rue Gourdeau

À quel moment la Ville doit-elle apporter une réponse pour une consultation?

Marie-Josée répond qu'actuellement, il n'y a pas de demande. Marie poursuit pour dire que quand il y a une demande de changement de zonage, les élus donnent une première approbation d'aller en changement de zonage et d'aller en consultation publique, on n'est même pas à cette étape-là. Si les élus approuvent, votre conseil de quartier est consulté, il y a des avis dans les boîtes aux lettres des gens et des informations sont publiées sur le site Web de la Ville. Il n'y a pas de délai pour donner une réponse au promoteur. Les élus peuvent refuser le changement de zonage. Si le projet nécessite un changement de zonage, c'est certain que c'est discrétionnaire. Si le projet est conforme, la Ville ne peut pas refuser le permis.

Marie-Josée rappelle qu'actuellement, c'est un zonage différé. Elle signale au citoyen qu'il peut aller consulter la carte interactive sur le site de la Ville pour vérifier. Marie-Josée rappelle que quand on marche sur la propriété de quelqu'un, on est sur un terrain privé. Le promoteur aurait pu installer une clôture autour de ce terrain pour empêcher tout le monde de circuler parce qu'il est sur son terrain, ce n'est pas un parc de la Ville et il faut en être conscient.

Claire Désy, rue Arbour

Je sais que vous en avez fait un enjeu électoral. Qu'est-ce que qui peut être fait par la Ville à court terme?

Marie Josée répond qu'il pourrait y avoir un règlement de contrôle intérimaire. On tombe dans le juridique, mais l'objectif est de préserver le plus de milieux naturels possible. Il y a des limites à ce que la Ville peut acquérir en termes de capacité financière. La seule source de financement d'une Ville est les taxes municipales. Il faut aller chercher des sources de financement à l'extérieur.

Claire Désy, rue Arbour

Est-ce le même promoteur que les terres des sœurs de la Charité?

Marie répond que les terres des sœurs de la Charité appartenaient aux sœurs, mais elles avaient signé une entente avec la Fondation de la famille Dallaire. Le changement de zonage n'a pas eu lieu, la transaction ne s'est pas faite et c'est le gouvernement du Québec qui en a racheté une partie.

Marie-Josée explique qu'on a dû demander au propriétaire d'aller faire une caractérisation sur son terrain. Elle va porter ce dossier, mais le poids que les citoyens mettent est important.

Johanne Chabot, boul. Couture

Le propriétaire peut-il commencer des travaux?

Marie répond qu'une demande de changement de zonage doit être conforme à la réglementation en vigueur. On peut aller voir sur la carte interactive les données de zonage.

Michel Bison, rue Linteau

Que peut-on faire pour amener notre ville plus verte? Il existe des bâtiments verts.

Marie-Josée répond qu'à chaque fois qu'il y a un changement de règlement, il y a une consultation citoyenne. On ne peut pas tout changer dans moins d'un an, il faut se donner une vision sur quelques années.

Pascal Gauthier

Les bassins de rétention, beaucoup de canards. Ils ont tout rasé l'herbe avec la tondeuse?

Marie-Josée n'a pas cette information, elle laisse sa carte au citoyen.

2) Bilan opération résidentielle sur la sécurité routière et volet École

Isabelle fait un bilan des actions faites cet été : 161 affiches distribuées à la demande, 5 opérations sur une artère résidentielle. Maintenant, l'équipe doit reprendre contact avec l'école de la Chaumière afin de pouvoir procéder à l'achat des silhouettes. Laurie reprendra les démarches. Dominique Gagnon est informé de la situation vécue en lien avec l'émission du chèque au Centre de service scolaire et la difficulté à retracer le chèque. Elle fera un suivi.

La présidente du Conseil de quartier de Val-Bélair, Francine Dion, explique comment elle a procédé pour retrouver les chèques et faire l'achat de ses affiches. Elle en profite d'ailleurs pour annoncer sa prochaine activité.

2) Présentation d'un projet de plan d'actions sur 3 ans

Isabelle voudrait proposer au conseil de quartier la possibilité de créer un plan d'actions sur 3 ans. Ça pourrait nous motiver de travailler de petits projets.

Est-ce que c'est quelque chose qui vous intéresserait? En octobre ou en novembre, on pourrait choisir les projets qu'on souhaiterait développer. Les citoyens ont été sondés à la fête de quartier sur ce qui les interpellait. On partagera le sondage. Comme tous sont d'accord, Isabelle convoquera une réunion pour définir les balises d'un éventuel plan d'actions. À suivre en octobre ou novembre.

3) Recrutement

Isabelle annonce que deux nouveaux membres ont été recrutés grâce à la liste de citoyens faite lors de la fête de quartier. Si on fait un plan d'actions, on peut relancer les citoyens pour participer au conseil ou prendre part au plan d'actions. Pierre a recensé tous les gens pour une implication diverse.

4) Fête de quartier

Isabelle mentionne que le conseil a tenu une fête de quartier en juin dernier et qu'il faudra réfléchir à savoir si on continuera à tenir une fête de quartier l'an prochain, dans deux ans ou pas du tout, et si oui, sous quelle forme. L'organisation de cette fête est quand même assez lourde pour notre petit groupe. Pourrait-elle être soutenue par un groupe de citoyens? Marie-Josée répond qu'un mandat pourrait être confié à Sports-Loisirs L'Ormière pour accompagner le conseil de quartier dans l'organisation de cette fête.

5. Période d'information de la conseillère municipale

Marie-Josée rappelle aux citoyens la journée de distribution d'arbres destinés aux cours arrière le samedi 10 septembre à l'aréna des Deux Glaces à Val-Bélair et leur conseille d'arriver tôt. Pour les arbres en façade, elle leur suggère de composer le 311.

Beaucoup de projets de verdissement s'en viennent à la Ville qui pourrait intéresser votre secteur.

Une demande pour le retour de L'Ormière gourmand a été reçue. Les commerçants sur l'Ormière ont l'intention de tenir un événement comme par le passé durant la saison estivale.

La mascarade devrait revenir cette année rue la rue Racine à Loretteville le 29 octobre, il reste l'entente à finaliser.

6. Questions et commentaires du public

Denis Vidal, rue Dionne, présente un projet qu'il aimerait voir adopter par le conseil de quartier. Sur l'avenue Chauveau, il y a une belle croix qui fait partie du patrimoine de son quartier et qui a besoin d'entretien. Il a pris des photos qu'il pourrait transmettre. Isabelle lui demande s'il a déjà parlé avec la Société d'histoire et il répond non. Dans notre quartier, une seule maison fait partie du patrimoine. Marie-Josée demande de lui envoyer son projet et va le faire cheminer à la Direction du patrimoine. S'il n'est pas satisfait, il pourra passer par le conseil de quartier.

Un citoyen aborde un enjeu de sécurité routière sur l'avenue industrielle (*inaudible*). Marie Lagier lui conseille de rejoindre le 311.

Marie-Josée mentionne que deux voies seront ouvertes ce soir sur le viaduc Ste-Geneviève. Le 16 septembre, on commencera le bout sur le dessus appartenant au ministère des Transports. Ensuite, ça reviendra à quatre voies.

7. Fonctionnement du conseil

a. Trésorerie et déboursés

Isabelle Chabot mentionne que l'on peut passer à la trésorerie et déboursés.

a. Publicité Facebook pour la sécurité routière

CA-2022-53

Pour le paiement de publicités Facebook pour le projet de sécurité routière 2022

- Considérant que le conseil de quartier a déposé une demande de financement pour son projet d'affiches et de silhouette Ralentez dans le cadre du programme de sécurité routière de la Ville de Québec.
- Considérant que la Ville de Québec a versé 3000 \$ au conseil de quartier des Châtelers pour la réalisation de ce projet.
- Considérant que les dépenses dans le cadre de ce projet devront faire l'objet de résolutions, par exemple pour émettre des chèques.

Sur une proposition de Laurie Plamondon, appuyée par Pierre Turgeon, il est résolu à l'unanimité d'entériner des dépenses de 200 \$ pour Isabelle Chabot qui a effectué des placements publicitaires sur Facebook pour des publicités annonçant la distribution d'affiches Ralentez.

Pour le paiement au Registraire des entreprises

CA-2022-54

Sur une proposition de Marie-Lou Carbonneau, appuyée par Jennifer Vachon, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 37 \$ pour le renouvellement annuel au Registraire des entreprises du Québec.

b. Résolution pour le secrétariat de soutien

CA-2022-55

Sur une proposition de Pierre Turgeon, appuyée par Laurie Plamondon, il est résolu à l'unanimité de payer 115 \$ à Joan Giroux pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2022.

c. Correspondance

Un spectacle de reconnaissance 2022 est offert aux bénévoles des organismes reconnus oeuvrant au sein des six arrondissements le mercredi 12 octobre au Palais Montcalm.

Isabelle a reçu des messages pendant l'été et a répondu aux gens.

8. Adoption de procès-verbaux

a. Assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2022

Sur une proposition de Marie-Lou Carbonneau, appuyée par Jean-Claude Falardeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2022.

b. Reporté : assemblée extraordinaire du 14 juin 2022

9. Divers

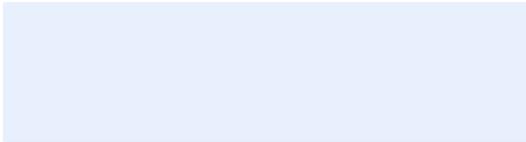
Jean-Claude Falardeau questionne Marie Lagier et Dominique Gagnon au sujet du budget de fonctionnement. Marie Lagier mentionne que l'augmentation du budget de fonctionnement est prévue pour janvier 2023. Par contre, il y a possibilité d'obtenir des fonds supplémentaires au besoin d'ici la fin de l'année.

Laurie demande à Dominique Gagnon s'il est possible de faire un suivi avec l'équipe de la sécurité à la Ville afin de vérifier quand ils pourront venir nous faire un bilan.

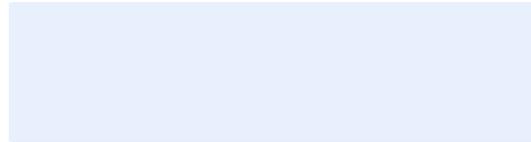
Pierre explique que lui et Jennifer Vachon font partie de la Table de concertation vélo des Conseils de quartier de la Ville de Québec. Ils auront une rencontre sous peu et pourrons nous faire un bilan à la prochaine séance d'octobre.

10. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, sur une proposition de Laurie Plamondon, appuyée par Patrick Desrochers, l'assemblée est levée à 21 h 30.



Isabelle Chabot,
Présidente



Marie-Lou Carbonneau,
Secrétaire